Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_192r.jpg

quand bien loing de mãger de la chair de porc, 1607.
il ne voulut pas seulement iamais sembler ou dissimuler en auoir gousté, quoy qu'il veist de grands tourments deuant ses yeux tous preparez contre luy : & ce comme il dit luy mesme, de peur que plusieurs ieunes gẽs par sa dissimulation ne fussent amenez à offencer contre la loy. Ny aussi Basile le grand ne se porta pas moins vaillamment contre l'Empereur par vn braue exemple, & beaucoup plus propre pour nostre subiect ; Car comme rapporte Theodoret, quant le deputé de cest Empereur Heretique vint à le persuader que pour vne petite subtilité de peu d'importance, il ne voulut pas resister à l'Empereur, ce tres-sainct & tres-sage personnage luy respondit, *Qu'il ne falloit pas endurer que la moindre sillabe de la loy diuine fust corrompue, ains plustost embrasser & endurer toute espece de tourments pour en maintenir la verité* : Ie suppose bien qu'il n'y a faute entre vous de ceux qui tiennent que ce ne sont que menuës subtilitez d'opinion qui son contenuës au serment qu'on offre maintenant par delà aux Catholiques, & que pour telles petites choses on ne doit pas estriuer contre le Roy : mais aussi sçay-ie que vous n'auez pas faute de Saincts personnages comme Basile le grand qui feront gloire d'aduoüer ouuertement que la moindre sillabe de la verité de Dieu, ne doit iamais estre corrõpuë, quoy qu'vne infinité de tourments, voire la mort mesmes s'en deussent ensuiure : & entre tous ceux-là il est conuenable que vous soyez l'vn ou plustost l'vnique Capitaine, & Enseigne

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_192v.jpg

1607. Colonel de tout le reste. Or quelle que puisse estre la cause que vostre constance s'est attiedie, soit ou la soudaineté de vostre apprehension, l'aigreur de vostre persecution, ou l'imbecilité de vostre vieillesse, si est-ce que nous confions en Dieu, & en vostre propre vertu si long tẽps continuee, qu'en fin il arriuera que cõme vous auez en quelque sorte imité le cas de Pierre & Marcellin, aussi imiterez vous leur valeur à recouurer vostre premiere force & maintenir la verité : Car si vous considerez de pres la consequence du fait, vous trouuerez que ce n'est pas peu de chose qui est auiourd huy mise en question par ce serment, ains vn des principaux articles & fondements de nostre foy. De fait oyez ce qu'en dit vostre propre Apostre Gregoire le grand en la 4. Epistre de son vnziesme liure, *Que la reuerence deue au S. Siege ne soit point troublee par la persuasion d'aucun : Car lors l'estat de tous les membres demeure entier, quand le chef de l'Eglise n'est point oppressé par aucune iniure.* Et pource, par le tesmoignage de sainct Gregoire, quand les heretiques s'efforcent de troubler, diminuër ou abolir la primauté du S. Siege, croyez quant & quant qu'ils visent à retrancher le Chef mesme de la foy, & dissoudre l'Estat de tout le corps & des mẽbres. C'est aussi ce que S. Leon confirme au troisiesme Sermon de son Assumption au Pape, disant, *Nostre Seigneur a vn soin special de Pierre, & prie peculierement & proprement pour sa foy, comme si de fait l'Estat des autres estoit bien plus asseuré, lors que l'esprit de leur Prince n'est pas aisément pour estre vaincu* : Surquoy le mesme en son

Epistre

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_193r.jpg

Epistre aux Euesques de la prouince de Vienne 1607.
ne fait point difficulté d'affirmer que *Celuy n'est participant du diuin mystere qui ose se departir de la solidité de Pierre*, Et derechef, *Celuy*, dit-il, *qui estime que la primauté peut estre deniee à ce siege n'en peut pour ce plustost diminuer l'authorité, mais bouffy de l'esprit d'erreur & presomption se precipite à escient en Enfer*: Ces tesmoignages & vne infinité d'autres de cet air là vous sont ie m'asseure assez familiers, qui outre plusieurs volumes qu'auez diligemment fueilleté ne pouuez n'auoir leu la monarchie visible de vostre propre patriote Sanders, Escriuain, certes tres-exact, & qui a dignement merité de l'Eglise Anglicane: Non plus ne pouuez vous estre ignorãt que ces tres-saincts & sçauans personnages, Iean Euesque de Rochestre, & Thomas More de nostre memoire, pour ce seul tres-important poinct de doctrine ont ouuert le chemin du Martyre à vne infinité d'autres au tres-grand honneur de toute la nation Angloise: Mais il est meshuy temps que ie vous conforte à prendre courage, & considerant l'importance de l'affaire à ne vous fier pas trop en vostre propre iugemẽt, ny penser estre sage par dessus ce qu'il conuient: que si possible vostre cheute est procedee non faute de cõsideration, mais par infirmité humaine, ou crainte de punition & emprisonnement, encores vous aduertiray-ie de ne preferer pas vne vaine liberté temporelle à la liberté eternelle de la gloire des enfans de Dieu, ny pour vous sauuer d'vne tribulatiõ legere & momentaire vous priuer d'vne mõt-joye de gloire per-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_193v.jpg

1607. manente que ceste tribulation mesme opere en vous: vous auez long tẽps cõbatu le bon combat: vous auez à peu pres finy vostre course, & maintenant de tant d'annees que vous auez retenu la foy auec tant de peine, n'en vueillez pas ietter le salaire au loing, & vous frauder de la Couronne de Iustice qui si long-temps y a vous est preparee: Ne faictes rougir de honte la face de tant de vos peres & enfans; les yeux de toute l'Eglise sont auiourd'huy comme vniquement fichez sur vous, & en quelque sorte vous estes desormais faict vn spectacle public à tout l'Vniuers, aux Anges & aux hommes; ne vous comportez pas si laschement en ceste vostre derniere œuure que vous ne laissiez rien que regrets à vos amis, & ioye à ceux qui vous hayent; ains tout au contraire; ce que certes aussi nous attendons auec asseurance de vous, & pourquoy nous espandons continuellement nos prieres à Dieu; desployez donc glorieusement la banniere de la foy, & rendez la ioye à l'Eglise que luy auez ostee, ainsi ne meriterez-vous pas seulement vostre pardon de Dieu, mais aussi vne Couronne. Adieu, portez vous en homme, & que vostre cœur se renforce. De Rome ce dix-huictiesme Septembre 1607.

Response du Roy d'Angleterre aux Brefs du Pape, & à la lettre du Cardinal Bellarmin.

Pour responce à ceste lettre du Cardinal Bellarmin, & aux deux Brefs du Pape, le Roy d'Angleterre fit imprimer son liure de, *Triplici nodo, triplex cuneus*, ou, Apologie pour le serment de fidelité. Il ne voulut y mettre son nom en la premiere impression: il l'a toutesfois du depuis mis en la seconde qu'il fit faire l'an mil six

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_194r.jpg

ceins deuf, ainsi que nous dirons en son lieu.

1607.

Il soustient en ceste Apologie que le Cardinal Bellarmin s'est mesconté en la question, qu'il traicte dans sa lettre : Pource qu'il faut mettre difference, dit le Roy, entre le serment de primauté, & le serment de fidelité : Car le serment de primauté a esté premierement inuenté en Angleterre, pour faire distinction des Catholiques-Romains, d'auec ceux de la Confession d'Angleterre : Et ce serment de fidelité dont il est question, n'est ordonné que pour distinguer les Catholiques Romains, qui se voudront ranger à l'obeyssance ciuile, d'auec les fauteurs de la conspiration des poudres.

Difference entre les serments de Primauté, & de Fidelité.

Plus, qu'il faudroit necessairement que tous ceux qui refuseroient de luy faire le serment de fidelité, maintinssent contre tout droict, 1. Qu'il n'estoit point Roy. 2. Que le Pape le pouuoit deposer. 3. & pouuoit disposer des Royaumes d'iceluy sieur Roy. 4. Qu'il pourroit donner authorité à quelque Prince estranger d'enuahir ses pays. 5. descharger ses subiets de l'obeyssance naturelle qu'ils luy deuoient. 6. leur donner licence de se rebeller contre sa Maiesté. 7. faire attenter à sa personne par aucuns de ses subiets. 8. le pouuoir excommunier. 9. afin que ses subiets ne fussent plus obligez de deffendre sa Maiesté & sa Couronne: 10. & luy reueler les conspirations contre sa personne & son Estat. 11. Que tous Princes excommuniez par le Pape pouuoient estre depossedez ou assassinez. 12. Que le Pape auroit pouuoir de dispenser & absoudre les subiects de sa Maiesté.

Quatorze Propositions contraires au serment de fidelité.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_194v.jpg

1607. 13. Que sa Maiesté ne pouuoit requerir ce serment par vne plaine & entiere authorité : Et 14. Qu'il se pouuoit prester auec secrette reseruation & intelligence.

Les Conciles anciens commandent de faire serment de fidelité aux souuerains.

Plus, pour monstrer qu'il n'exigeoit point ce serment de ses subiects Catholiques-Romains, comme chose nouuelle, ou de son inuention, & que le serment de fidelité est deu aux Princes Souuerains, il cite plusieurs canons des Conciles de Tolede, & d'Aix.

Nulle decision d'aucun poinct de Religion contenu audit serment de fidelité requis.

Aussi, il dit, qu'il n'auoit point intimidé l'Archiprestre pour prester ledit sermẽt, attẽdu que c'estoit chose qu'il auoit tousiours tenuë pour legitime, & à quoy mesmes il auoit ià persuadé plusieurs Catholiques-Romains auant son apprehension : à cause qu'il n'y auoit nulle decision d'aucun poinct de Religion contenuë audit serment de fidelité.

Plus, qu'il n'y auoit point de ressemblance & conformité entre Iulian l'Apostat, & luy qu'en ce seul poinct; qu'il estoit Empereur, & luy Roy. Puis il faict ceste antithese.

Premierement donc Iulien, dit-il, estoit Apostat, qui auoit renoncé toute la foy Chrestienne, dont il auoit vne fois faict profession, & s'estoit rendu Payen, ou Ethnique, sinon plustost Atheyste : Quant à moy ie suis Chrestien, qui n'ay iamais changé ceste Religion que premiere ie succay auec le laict, & ne fus iamais honteux de ma profession. Iulien vsoit de ce traittement à l'endroit des Chrestiens, simplement en hayne de la cause de Christ; moy, ie ne demande autre chose de mes subiets

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_195r.jpg

sinon que ie puisse recognoistre ceux à qui ie 1607.
me doy fier comme bons subiects, & les faux
traitres dont ie me doy donner garde. Iulien
auoit pour but la ruine totale des Chrestiens;
Mon vnique but est de maintenir tous bons
Chrestiens en vn paisible gouuernement, quoy
qu'autrement de diuerses opinions. Le but de
Iulien estoit de faire commettre Idolatrie à ses
subiects; le mien n'est autre que de demander
aux miens la profession de leur fidelité natu-
relle & ciuile obeyssance qu'ils me doiuent. Le
moyen dont Iulien se seruoit estoit de ruse &
cautelle, les attrapans premier qu'ils s'en fus-
sent auisez; la voye que ie tien en ce faict est le
grand chemin de franchise, clarté, & nudité,
vuide de toutes obscuritez ou ombrages, ne re-
fusant iamais loisir & liberté à quiconque le
desire, d'estudier & ruminer ce serment tout
son saoul auant qu'il le preste, & donnant or-
dre qu'il leur soit plainement & exactement
interpreté selon tout son sens & ses parties.

Apres vne longue responce qu'il faict à plu-
sieurs allegations (où il y a trop de choses con-
tre la Religion Catholique-Romaine) il con-
clud par vn nombre de passages de la Saincte *Tiltres pour la Royauté.*
Escriture qu'il allegue pour tiltres & preroga-
tiues que Dieu a attribuez aux Roys, qu'il ap-
pelle dans le vieil Testament, *Enfans du tres-haut*,
voire & *Dieux* mesmes, les *Oincts du Seigneur*,
seans au throsne de Dieu, *ses seruiteurs*, *les Anges de*
Dieu, *hommes selon son cœur*, *lu meres d'Israel & les*
Peres nourrissiers de l'Eglise. Et au nouueau Testa-
ment, *Toute ame est enuointe de leur estre subiette à*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_195v.jpg

1607. cause de la conscience. Item, *On doit prier pour tous hommes, mais principalement pour les Roys & autres establis en authorité, à ce que sous leur gouuernement nous puissions mener vne bonne, saincte & honneste vie.* Item, *Le Magistrat est le Ministre de Dieu pour exercer vengeance sur ceux qui font mal, & recompenser ceux qui font bien.* Item, *Il vous faut obeyr à toutes puissances superieures, mais principalement aux Princes & à ceux qui sont constituez en authorité & preeminence.* Item, *Rendez à chacun ce qui luy appartient, crainte à qui crainte est deue, & honneur à qui honneur.* Item, *Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu.* Item, *Mon Royaume n'est point de ce monde.* Item, *Qui m'a constitué Iuge par dessus vous?* Item, *Les Roys des nations commandent aux nations, mais il n'en est pas ainsi de vous.*

Et au contraire de ce que dessus, le Cardinal Bellarmin, dit-il, a escrit, *Que les Roys sont plustost esclaues que Seigneurs.* Item, *Qu'ils ne sont pas seulement subiets aux Papes, Euesques & Prestres, mais mesmes aux Diacres.* Item, *Qu'vn Empereur se doit contenter de boire non seulement apres vn Euesque, mais apres le Chappelain d'vn Euesque.* Item, *Que les Roys n'ont pas leur authorité & office immediatement, ny de Dieu ny de sa Loy, mais seulement de la Loy des gens.* Item, *Que les Papes ont degradé maints Empereurs, iamais nuls Empereurs vn Pape;* voire & mesmes *les Euesques* qui ne sont que simples vassaux du Pape, *peuuent deposer les Roys & abroger leurs Loix.* Item, *Que les hommes d'Eglise sont autant par dessus les Roys comme l'ame par dessus le corps.* Item, *Que les Roys peuuent estre deposez par leur peuple pour diuers respects: Mais que les Papes ne le peuuent estre,*

Et contre la Royauté.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_196r.jpg

car nulle chair n'a puissance de iuger d'eux: Item, 1607.
Que l'obeyssance deue au Pape est purement & simplement à cause de la conscience, Mais l'obeyssance aux Roys n'est seulement que pour certains respects d'ordre & de Police. Item, Que tous les Ecclesiastiques qui sont nez & habitent dans les pays des Roys & Princes, ne sont toutesfois pas leurs subiets, & ne peuuent estre iugez par eux, quoy qu'eux mesmes peuuent iuger lesdits Princes. Item, Que l'obeyssance que les Ecclesiastiques rendent aux Princes, voire és choses petites & purement temporelles, n'est pas à raison d'vne subiection necessaire, mais seulement à discretion, & pour l'obseruation de bon ordre.

Voila tout ce qui se passa de plus remarquable ceste annee, en la controuerse qui se fit par escrit touchant le serment de fidelité entre le Pape, le Cardinal Bellarmin, & le Roy d'Angleterre: car mesmes ledit Archiprestre Blakvvel, fit vn traicté pour induire tous Catholiques d'Angleterre à faire ledit serment, tellement que tout cela n'apporta aucune alteration à la Paix d'Angleterre: Mais sur diuers escrits publiez tant par le Cardinal Bellarmin, que par Tortu, ledit Roy remit la main à la plume l'an 1609. ainsi que nous dirons en ceste annee-là, où il ne demeura sans plusieurs repliques. Voyons les Pays-bas.

Estat des Pays bas au commencement de ceste annee.

Nous auons dit qu'aux Pays-bas, & Prouinces voisines il se fit sur la fin de l'an passé vne infinité de courses, pilleries & degasts tant d'vn party que d'autre: & principalement par le tiers-party des Mutinez: ce qu'ils continuerent au commencement de ceste annee dans le pays

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_196v.jpg

1607. du Liege, & en diuerses autres prouinces.

Le Comte Henry Vandemberg pris dans Erkle.

Le 11. Feurier le Comte Henry Vandemberg fut pris prisonnier, auec toute sa famille, & sa sœur, dans Erkle par les Holandois qui surprirent ceste place auec vn petard, où ils firent vn grand butin.

Le Comte Falkenstein tué.

Le Comte de Falkenstein pensant aller en Holande, rencontré de ceux de la garnison Espagnole de Berk, fut tué auec ceux qui l'accompagnoient.

Heemskerck Admiral de l'armee nauale des Estats.

Bien qu'il y eust pourparlé de trefues entre les Estats des Prouinces vnies & les Archiducs: Les Estats toutesfois ne laisserent d'assembler vne armee de trente & vne nauires, de laquelle ils firent Admiral Iacob Heemskerck, de la ville d'Amsterdam, afin d'aller endommager les Espagnols iusques dans leur propre pays.

Ils luy donnerent ceste charge pour l'auoir recogneu aux voyages qu'il auoit fait auparauant en mer, tant és Indes Orientales que vers la Noua Zembla, pour homme d'vn grand courage, & qui s'estoit comporté valeureusement en plusieurs combats qu'il auoit eus sur mer, dont il estoit venu à bout auec grand honneur.

part de Vicht.

Le 29. de Mars, toute la flote partit de Vicht, où elle s'estoit assemblee: & arriua le 10. d'Auril proche la riuiere de Lisbone. Heemskerck

costoye le Portugal.

prit au commencement dessein de courir auec toutes ses nauires dedans la riuiere, afin de mettre à fonds tous les carraques & galions qui s'y pourroient rencontrer: mais il changea de dessein sur vn aduertissement qu'il eut que dix galions bien armez tenoient la route pour se ren-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan